



GROUPE PRIME DRINK ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ

Montréal, Québec, le 17 décembre 2024 – Groupe Prime Drink Corp. (CSE : PRME) (« Prime » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer un placement privé d'unités de la Société (les « unités »), sur la base des meilleurs efforts et sans l'entremise d'un courtier, afin de lever un produit brut maximum de 5 000 000 \$ (le « placement d'unités »).

Chaque unité sera offerte au prix de 5 000 \$ l'unité et sera composée de 20 000 actions ordinaires du capital de la Société (les « actions ordinaires ») et de 19 230 bons de souscription transférables (les « bons de souscription »), résultant en l'émission totale d'un maximum de 20 000 000 d'actions ordinaires émises à un prix réputé de 0,25 \$ l'action et d'un maximum de 19 230 769 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,26 \$ par action ordinaire pendant une période de deux (2) ans à compter de la date de clôture du placement d'unités.

La Société paiera des honoraires d'intermédiation en espèces dans le cadre de la clôture du placement d'unités, équivalant à 6 % du produit reçu par la Société de la part des souscripteurs au placement d'unités présentés à la Société par ces intermédiaires sans lien de dépendance.

Les unités ont été offertes par voie de placement privé conformément aux dispenses de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Les titres sous-jacents aux unités émises dans le cadre du placement d'unités sont sujets à des restrictions de revente, y compris une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur. Le placement d'unités est sujet à l'approbation finale de la Bourse des valeurs canadiennes et à toute autre approbation réglementaire applicable.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement d'unités pour ses activités d'exploitation et son fonds de roulement.

À propos de Groupe Prime Drink

Groupe Prime Drink Corp. (CSE: PRME) est une société basée au Québec qui vise à devenir une société de portefeuille diversifiée de premier plan dans les secteurs des breuvages, des médias d'influence et de l'hospitalité.

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'OFFRE D'ACHAT DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS. LES TITRES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INSCRITS EN VERTU DE LA UNITED STATES SECURITIES ACT OF 1933, TELLE QUE MODIFIÉE (LA « U.S. SECURITIES ACT ») OU DE TOUTE AUTRE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS À MOINS D'ÊTRE INSCRITS EN VERTU DE LA U.S. SECURITIES ACT ET DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLES D'UN ÉTAT OU DE BÉNÉFICIER D'UNE DISPENSE D'UNE TELLE INSCRIPTION. CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE OU UNE VENTE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Jean Gosselin, secrétaire

Téléphone : (514) 394-7717

Courriel : info@prime-group.ca

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. De manière générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective comme les termes « planifie », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes (y compris des variantes négatives et grammaticales) de ces mots et expressions, ou déclarent que certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations relatives à : (i) la réalisation du placement d'unités, (ii) l'émission des titres sous-jacents, (iii) la réception de toutes les approbations nécessaires pour le placement d'unités, et (iv) l'utilisation prévue du produit du placement d'unités.

Ces déclarations sont basées sur des hypothèses qui sont sujettes à des risques et incertitudes significatifs, y compris des risques concernant l'industrie des boissons, la réalisation du placement d'unités comme prévu, l'obtention de toutes les approbations réglementaires pour le placement d'unités, les conditions du marché, les facteurs économiques généraux, la capacité de la direction à mettre en œuvre son plan d'affaires, une vérification diligente suffisante de la part de la cible, l'absence de changement défavorable dans les réglementations applicables, et les marchés boursiers en général. En raison de ces risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou le rendement de Prime peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués dans ces énoncés prospectifs. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces énoncés prospectifs ainsi que des résultats futurs. Bien que Prime croit que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes des énoncés prospectifs s'avéreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Prime n'a pas l'intention et n'assume pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte des résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements dans les hypothèses, de changements dans les facteurs qui influent sur ces énoncés prospectifs ou d'autres facteurs.

Ni la Bourse des valeurs canadiennes ni son fournisseur de services de réglementation n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.